



# LA VIE DES TITRES PROFESSIONNELS

N°30 février 2024



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL  
DE LA SANTÉ  
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>INTRODUCTION .....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>LES DERNIERES PARUTIONS AU JOURNAL OFFICIEL .....</b>               | <b>4</b>  |
| <b>LES PROCHAINS TITRES AVEC DATES D'EFFET A TROIS MOIS .....</b>      | <b>8</b>  |
| <b>LES PROCHAINS TITRES ARRIVANT A ECHEANCE A TROIS MOIS .....</b>     | <b>16</b> |
| <b>LA PROGRAMMATION DES FUTURES JOURNEES DE LA CERTIFICATION .....</b> | <b>17</b> |

# Introduction

Cette nouvelle version du Journal de la Vie des Titres (JVT) paraîtra mensuellement.

Destinée à l'ensemble des centres agréés par le ministère du Travail, elle a pour vocation de vous informer sur l'actualité des titres professionnels à partir des parutions au Journal Officiel.

Vous trouverez tous les éléments constitutifs des titres professionnels tels que la date d'effet, la date d'échéance, le niveau ainsi que la commission professionnelle consultative dont dépend le titre.

Dans le cas d'une modification ou d'une révision d'un titre professionnel une attention particulière sera portée sur les principaux changements issus de l'analyse du métier visé ainsi que les correspondances entre les blocs de compétences lorsqu'elles existent mais également les éventuelles adaptations ou changements de plateaux de certification.

Une rubrique du journal est consacrée aux titres arrivant à échéance au cours du prochain trimestre ainsi qu'un récapitulatif des titres ayant une date d'effet qui s'appliquera dans ce même laps de temps pour vous permettre d'anticiper vos organisations.

Enfin, le journal vous informe des futures dates de journées de la certification. Ces journées sous forme de webinaires sont ouvertes à tous sur inscription.

Elles sont dédiées aux titres professionnels du ministère du Travail en création ou en révision et vous permettent d'être en relation directe avec les ingénieurs de formation sectoriels de la direction de l'ingénierie de l'Afpa qui pourront vous apporter des informations complémentaires sur les évolutions des référentiels et répondre à vos questions.

Ils seront bientôt accessibles en format podcast sur les sites [responsable de session](#) et [jury du titre](#).

Pour toute information complémentaire un courriel est à votre disposition : [journalviedestitres@afpa.fr](mailto:journalviedestitres@afpa.fr).

Pour mieux vous repérer, ci-dessous la légende qui reprend l'état de publication au Journal Officiel des titres professionnels concernés.

## Légendes :



**Modification\*** : le titre a nécessité une modification inscrite au Journal Officiel



**Création\*** : un nouveau titre a été créé et vient d'être inscrit au Journal Officiel



**Prorogation\*** : la durée de vie du titre a été prolongée pour une durée déterminée



**Révision\*** : le contenu d'un titre a été revu et réactualisé

# Les dernières parutions au Journal Officiel de septembre

## Parution au JO au mois de janvier

JO du 03/01/2024

**C** [Arrêté du 19 décembre 2023](#) portant **création** du titre professionnel de **cordonnier multiservices** (CM).  
- Niveau : 4

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé pour **une durée de cinq à compter du 04 mars 2024**. Commission professionnelle consultative « Services et produits de consommation ».

Fiche RNCP : [38545](#)

Journée de la certification : 24/09/24

L'évolution majeure est la suppression du titre de niveau 3 pour son remplacement par un titre de niveau 4.

Ce nouveau titre est toujours structuré en trois activités et se voit ajouter un CCS.

Cette création est activement soutenue par la branche professionnelle (Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice).

Parmi les trois activités, les deux premières, techniques, sont identiques à celle du titre précédent et permettent d'obtenir une passerelle effective vers le nouveau titre. La troisième activité concerne la vente, l'organisation de la production, la gestion et la mise en place d'une politique commerciale. Enfin le CCS permet d'anticiper le développement de la réparation des chaussures de sport (sneakers), dominant ce jour les ventes.

Ces évolutions répondent à deux enjeux majeurs, le premier la mise place de la première certification de niveau 4 pour ce métier, le second est la création d'une certification qui vise la reprise des entreprises souvent en nom personnel.

Le plateau technique de certification titre ne connaît aucun changement. Cependant la mise de la certification au CCS impose l'investissement dans une presse orthopédique et des formes.

Les deux premières activités techniques ont des équivalences entre le titre de niveau 3 abrogé et le titre créé de niveau 4.

| TITRE PROFESSIONNEL<br>Cordonnier multiservices<br>(arrêté du 14/12/2018)                  | TITRE PROFESSIONNEL<br>Cordonnier multiservices<br>(présent arrêté) |
|--|---|
| Réaliser des prestations de cordonnerie traditionnelle et de rénovation d'articles en cuir | Réaliser des prestations de cordonnerie traditionnelle              |
| Réaliser des prestations rapides en cordonnerie multiservices                              | Réaliser des prestations multiservices en cordonnerie               |

**R** [Arrêté du 19 décembre 2023](#) portant **révision** du titre professionnel de **guide accompagnateur touristique**. (GAT) - Niveau : 4

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé **pour une durée de cinq ans à compter du 29 mai 2024**. Commission professionnelle consultative « Services et produits de consommation ».

Fiche RNCP : [38548](#)

Journée de la certification : 19/03/2024

**Nécessitant une évolution de plateau de certification : non**

Il n'y a pas de modification sur la structuration du titre. Le périmètre des activités et des compétences reste inchangé.

Quelques évolutions concernent les blocs de savoirs :

- La prise en compte des besoins client (authenticité, immersion, partage, valeurs environnementales) dans la conception de visites et la création de contenus
- La prise en compte du handicap
- Le renforcement de l'utilisation des outils numériques dans la promotion de visites touristiques et la création de contenus
- Le renforcement de compétences artistiques (théâtralisation) dans le guidage
- Prise en compte de la réglementation en vigueur pour l'accompagnement de groupe

Le tableau de correspondance du RE :

| Guide accompagnateur touristique<br>Arrêté du 25/02/2019 |  | Guide accompagnateur touristique<br>Arrêté du 19/12/2023 |  |
|--|--|--|--|
| CCP  | Établir une prestation de visite touristique     | CCP  | Établir une prestation de visite touristique     |
| CCP  | Accompagner et guider des visiteurs touristiques | CCP  | Accompagner et guider des visiteurs touristiques |

**R** [Arrêté du 19 décembre 2023](#) portant **révision** du titre professionnel d'**employé d'étage hôtellerie et hôtellerie de plein air** (EEHH) – Niveau : 3

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le nouvel intitulé d'employé d'étage hôtellerie et hôtellerie de plein air **pour une durée de cinq ans à compter du 25 mai 2024**. Commission professionnelle consultative « Services et produits de consommation ».

Fiche RNCP : [38547](#)

Journée de la certification : 14/12/23

**Nécessitant une évolution de plateau de certification : une évolution porte sur le lieu, à savoir hôtel ou camping.**

Les derniers travaux d'analyse du travail menés en 2023 auprès des entreprises de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air ont permis de repérer que l'activité de l'employé d'étage en hôtellerie se concentre au service hébergement des secteurs d'activités cités ci-dessus.

L'employé d'étage en hôtellerie intervient dans les chambres, les offices de stockage, les lieux publics, les locaux de service et au service de la lingerie et de la buanderie. Il contribue à l'optimisation du suivi client et complète une check-list « nettoyage chambre départ » lors de modifications dans l'organisation courante du service hébergement. La contribution de l'employé d'étage en hôtellerie au service du petit-déjeuner n'est plus requise.

Il peut être amené à utiliser une application numérique sur smartphone pour prendre connaissance du travail à réaliser, rendre compte du travail effectué et faire remonter les dysfonctionnements à sa hiérarchie ou aux collaborateurs concernés.

Les constats précédemment cités et la veille menée ont conduit à un changement de l'intitulé de l'une des activités-types (AT), une modification de l'intitulé d'une compétence, à l'introduction d'une nouvelle compétence et à la suppression des deux compétences liées au service du petit-déjeuner soit :

A changer l'intitulé de l'activité-type :

- Activité-type n° 2 « Entretien des lieux dédiés aux clients et au personnel ».

A modifier l'intitulé de la compétence :

- Compétence n°4 « Entretien des lieux publics et des locaux de service ».

Et à créer une nouvelle compétence :

- Compétence n°5 « Contribuer au fonctionnement de la lingerie et de la buanderie ».

L'employé d'étage en hôtellerie exerce dans les hôtels, résidences, campings, parcs résidentiels de loisirs et villages vacances.

Le tableau de correspondance du RE :

| Employé d'étage en hôtellerie<br>Arrêté du 25/02/2019 |  | Employé d'étage hôtellerie et hôtellerie de plein air<br>Arrêté du 19/12/2023 |   |
|---|--|---|---|
| CCP   | Entretien des chambres et contribution à l'amélioration du service client        | CCP   | Entretien des chambres et contribution à l'amélioration du service client |
| CCP   | Entretien des lieux dédiés aux clients et contribution au service petit déjeuner | CCP   | Entretien des lieux dédiés aux clients et au personnel                    |



## L'œil de la prospective

Focus MNSP Pilier 3 Prospective territoriale, Etude sur l'emploi saisonnier dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence

Alors que les métiers de guide accompagnateur touristique et employé d'étage hôtellerie et hôtellerie de plein air sont des métiers concernés par la saisonnalité, l'Afpa a réalisé, dans le cadre de ses Missions Nationales de Service Public, une étude sur l'emploi saisonnier dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence. Ces deux départements du sud-est de la France se caractérisent par une économie saisonnière été/hiver.

Objectifs de l'étude : réaliser un état des lieux de la saisonnalité et faire émerger des pistes d'action pour agir sur la sécurisation et le maintien de l'emploi des travailleurs saisonniers. En effet, le modèle économique lié à la saisonnalité des activités est aujourd'hui fragilisé par plusieurs facteurs : le changement climatique qui interroge sur la fiabilité de l'enneigement naturel dans les stations alpines, la réforme de l'assurance chômage qui pénalise les travailleurs saisonniers et l'évolution du mode de consommation, des loisirs...

Parmi les pistes d'action identifiées par l'étude pour maintenir le modèle de la saisonnalité, on peut notamment citer :

- Développer les compétences des saisonniers et l'accès à la formation continue (développer des formations innovantes en lien avec les mutations de la montagne ; renforcer les compétences en langues étrangères et compétences douces ; annualiser certains postes de travail...);
- Améliorer les conditions de vie et de mobilité des saisonniers (faciliter les déplacements ; solutions de mobilité dédiées pour les saisonniers ; avantages en nature...);
- Résorber les difficultés de logement des saisonniers ;
- Répondre aux difficultés de recrutement en augmentant les salaires, en faisant évoluer les organisations du travail et en sécurisant les parcours professionnels (développer la bi-qualification ; plan de formation inter-entreprise ; jouer sur la polyvalence des postes...);
- Attirer et fidéliser les talents sur le territoire, notamment en créant des opportunités pour les parcours professionnels des saisonniers.

Responsable du projet : Philippe Sirio, référent Prospective en PACA, [philippe.sirio@afpa.fr](mailto:philippe.sirio@afpa.fr)

JO du 25/01/2024

R

**Arrêté du 19 décembre 2023** portant révision du titre professionnel d'**animateur loisir tourisme** (ALT). -  
**Niveau : 4**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le même intitulé pour **une durée de cinq ans à compter du 29 mai 2024**. Commission professionnelle consultative « Services et produits de consommation ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 19/03/2024

**Nécessitant une évolution de plateau de certification : non**

La version de 2018 du Titre Professionnel de niveau 4 « Animateur Loisir tourisme » présentait deux activités. La version de 2023 reste positionnée sur deux activités types : « Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique » et « Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique ».

L'emploi d'animateur recouvre toujours les activités de conception et d'animation d'activités de loisirs. On ne note pas de changement majeur dans l'exercice professionnel du métier mais des évolutions liées aux tendances de fond : tourisme de proximité, intégration dans la vie locale, utilisation d'outils numériques. Ces tendances sont intégrées aux compétences liées à la conception et à l'animation.

Concernant l'offre de prestation animation, la demande des clientèles touristiques affirme le besoin de participer, y compris en soirée. L'organisation d'ateliers et d'animation participatives se renforce par rapport aux propositions de spectacles.

Le secteur de l'accueil collectif des mineurs, avec ou sans hébergement, offre de nombreux emplois. Les savoir-faire particuliers liés aux projets éducatifs et aux programmes d'animation à finalité éducative sont intégrés au référentiel.

La logistique reste une composante du métier avec l'utilisation d'une régie son et lumière même si ces dispositifs tendent de plus en plus vers une automatisation. L'animateur mobilise des équipements et matériels pour réaliser ces animations, il contribue au maintien et au bon fonctionnement du matériel ; les compétences prennent en compte ces évolutions.

Le titre professionnel prend en compte l'ensemble des évolutions sociétales autour du handicap et de l'ensemble des mesures liées à la RSE (Responsabilité Sociétale en Entreprise).

Tableau de correspondance du RE :

| Animateur loisir tourisme<br>Arrêté du 25/02/2019 |   | Animateur loisir tourisme<br>Arrêté du 19/12/2023 |   |
|---|---|---|---|
| CCP   | Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique | CCP   | Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique |
| CCP   | Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique  | CCP   | Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique  |



R

[Arrêté du 04 janvier 2024](#) portant **révision** du titre professionnel de **commis de cuisine** (CCUI) –

**Niveau : 3**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le nouvel intitulé de commis de cuisine **pour une durée de cinq ans à compter du 5 juin 2024**. Commission professionnelle consultative « Services et produits de consommation ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 16/11/2023

**Nécessitant une évolution de plateau de certification : non**

Le titre professionnel « Cuisinier » (arrêté de spécialité du 05/06/2019) comportait trois activités et huit compétences.

Sa version 2023 présente quatre blocs de compétences.

Au regard des résultats de l'analyse du travail et des besoins du marché de l'emploi, les intitulés des activités et des compétences sont actualisés et l'intitulé du titre évolue en « Commis de cuisine ».

Les attentes des consommateurs en matière d'alimentation ont fortement évolué. Les consommateurs recherchent une cuisine faite maison, élaborée à partir de produits frais, locaux, tracés et labellisés. En restauration commerciale comme en restauration collective, ils souhaitent trouver dans l'offre alimentaire, les ingrédients constitutifs d'une alimentation saine et durable.

Le commis de cuisine doit connaître les produits, leurs critères de qualité et de fraîcheur ainsi que les bonnes pratiques relatives à leur conservation. Le bloc « Réceptionner, stocker et inventorier les produits » réunit les compétences nécessaires au bon traitement et à la traçabilité des produits.

Les résultats des enquêtes menées auprès des entreprises de restauration commerciale et collective et l'analyse des offres d'emploi ont mis en évidence que le commis de cuisine est le plus souvent affecté au poste entrée dessert ou en soutien du poste chaud. Le commis de cuisine réalise les opérations de mise en place. Il cuisine des plats simples et participe à leur envoi, seul ou en équipe, en fonction des consignes qu'il reçoit de son supérieur hiérarchique. Deux blocs sont dédiés à ces activités : « Préparer dresser et envoyer des entrées et des desserts » et « Préparer, dresser et participer à l'envoi des plats chauds ».

Le commis de cuisine participe activement au nettoyage et à la remise en état des matériels, postes de travail et locaux. Le bloc « Nettoyer et remettre en état les matériels, les postes de travail et les locaux » complète le référentiel.

Tableau de correspondance du RE :

|     | Cuisinier<br>Arrêté du 08/04/2019                   |     | Commis de cuisine<br>Arrêté du 04/01/2024                  |
|-----|---|-----|--|
| CCP | Préparer, cuire et dresser des plats au poste chaud | CCP | Préparer, dresser et participer à l'envoi des plats chauds |

R

[Arrêté du 04 janvier 2024](#) portant **révision** du titre professionnel d'**employé polyvalent en restauration** (EPR) - **Niveau : 3**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le nouvel intitulé d'employé polyvalent en restauration **pour une durée de cinq ans à compter du 5 juin 2024**. Commission professionnelle consultative « Services et produits de consommation ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 16/11/2023

**Nécessitant une évolution de plateau de certification : non**

Le titre professionnel « Agent de restauration » (arrêté de spécialité 08/09/2016) comportait quatre blocs de compétences. Sa version 2023 présente également quatre blocs de compétences.

Au regard des résultats de l'analyse du travail et des besoins du marché de l'emploi, les intitulés des activités et des compétences sont actualisés et l'intitulé du titre évolue en « Employé polyvalent en restauration ».

Ces dernières années, les attentes des consommateurs en matière d'alimentation ont fortement évolué. Les consommateurs recherchent une cuisine faite maison, élaborée à partir de produits frais, locaux, tracés et labellisés. Ils modifient leurs horaires et modes de consommation selon leurs activités. Le temps consacré au repas se réduit, le snacking prend une place de plus en plus importante et les circuits de restauration alternatifs se développent fortement.

En restauration commerciale traditionnelle ou rapide comme en restauration collective ou dans les circuits de restauration alternatifs, ils souhaitent trouver dans l'offre alimentaire les ingrédients constitutifs d'une alimentation saine et durable.

Régimes alimentaires spécifiques, travail de produits bruts, non transformés, équilibre nutritionnel font aujourd'hui partie du quotidien de l'employé polyvalent en restauration. La loi Egalim, la loi climat et résilience, le plan national nutrition santé encadrent réglementairement ces changements et leurs incidences sur l'exercice de l'emploi. Deux blocs sont dédiés à ces activités de préparation : « Préparer et dresser des entrées et des desserts » et « Préparer et dresser des plats chauds et des produits snacking ».

Quel que soit le type de restauration, la clientèle souhaite trouver une offre répondant à son envie du moment, sur place dans un cadre accueillant et chaleureux, à emporter ou livrée. Le service à table se développe dans tous les secteurs. La numérisation entre dans les établissements, applications de click and collect, bornes de commande, caisses digitales, beeper sont autant d'outils qu'utilise désormais l'employé polyvalent en restauration. Le bloc « Accueillir, conseiller et servir la clientèle » réunit les compétences nécessaires à l'exercice de l'activité de service y compris auprès de clients en situation de handicap.

L'employé polyvalent en restauration réalise la plonge batterie et la plonge vaisselle. Il nettoie les locaux et remet en état les matériels et les postes de travail. Le bloc : « Réaliser la plonge et le nettoyage des locaux et des matériels » complète le référentiel.

Tableau de correspondance du RE :

| Agent de restauration<br>Arrêté du 11/04/2016 |   | Employé polyvalent en restauration<br>Arrêté du 04/01/2024 |  |
|---|---|--|--|
| CCP   | Préparer en assemblage des hors-d'oeuvre, des desserts et des préparations de type "snacking" | CCP  | Préparer et dresser des entrées et des desserts                |
| CCP   | Réaliser le nettoyage de la batterie de cuisine et le lavage en machine de la vaisselle       | CCP  | Réaliser la plonge et le nettoyage des locaux et des matériels |

# Récapitulatif des parutions pour l'année 2023

64 parutions au Journal Officiel :

- 04 créations
- 40 révisions
- 15 prorogations
- 05 modifications

| Intitulé   | Statut       | Arrêté                                    |
|--|--------------|---|
| Conseiller vendeur en voyage   | Révision     | <a href="#">Arrêté du 03 janvier 2023</a> |
| Technicien de maintenance et de travaux en systèmes de sécurité incendie | Révision     | <a href="#">Arrêté du 17 janvier 2023</a> |
| Technicien d'études en chauffage, ventilation et climatisation           | Modification | <a href="#">Arrêté du 17 janvier 2023</a> |
| Technicien supérieur en conception industrielle de systèmes mécaniques   | Révision     | <a href="#">Arrêté du 17 janvier 2023</a> |
| Technicien de contrôle et de métrologie industrielle                     | Création     | <a href="#">Arrêté du 17 janvier 2023</a> |
| Contrôleur technique de véhicules légers                                 | Révision     | <a href="#">Arrêté du 17 janvier 2023</a> |
| Formateur professionnel d'adultes  | Modification | <a href="#">Arrêté du 24 janvier 2023</a> |
| Agent de fabrication industrielle  | Révision     | <a href="#">Arrêté du 07 février 2023</a> |
| Conducteur d'installation et de machines automatisées                    | Révision     | <a href="#">Arrêté du 07 février 2023</a> |
| Inspecteur qualité aéronautique et spatiale                              | Révision     | <a href="#">Arrêté du 07 février 2023</a> |
| Monteur câbleur en aéronautique  | Révision     | <a href="#">Arrêté du 07 février 2023</a> |

|   |              |   |
|---|--------------|---|
| <b>Chargé d'accueil touristique et de loisirs</b>                                       | Révision     | <a href="#">Arrêté du 15 février 2023</a> |
| <b>Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité</b>                         | Révision     | <a href="#">Arrêté du 23 février 2023</a> |
| <b>Électricien d'équipement du bâtiment</b>   | Révision     | <a href="#">Arrêté du 23 février 2023</a> |
| <b>Installateur de réseaux de télécommunications en fibre optique</b>                   | Révision     | <a href="#">Arrêté du 23 février 2023</a> |
| <b>Technicien d'intervention de réseaux de télécommunications en fibre optique</b>      | Révision     | <a href="#">Arrêté du 23 février 2023</a> |
| <b>Menuisier aluminium</b>  | Révision     | <a href="#">Arrêté du 23 février 2023</a> |
| <b>Peintre décorateur</b>   | Prorogation  | <a href="#">Arrêté du 23 février 2023</a> |
| <b>Opérateur en télésurveillance et services associés</b>                               | Création     | <a href="#">Arrêté du 23 février 2023</a> |
| <b>Technicien d'intervention en froid commercial et climatisation</b>                   | Prorogation  | <a href="#">Arrêté du 09 mars 2023</a>    |
| <b>Technicien de maintenance d'engins et de matériels de chantier et de manutention</b> | Prorogation  | <a href="#">Arrêté du 09 mars 2023</a>    |
| <b>Mécanicien réparateur de matériels de chantier et de manutention</b>                 | Prorogation  | <a href="#">Arrêté du 21 mars 2023</a>    |
| <b>Contrôleur technique de véhicules légers</b>   | Modification | <a href="#">Arrêté du 21 mars 2023</a>    |
| <b>Opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance</b>                              | Prorogation  | <a href="#">Arrêté du 26 avril 2023</a>   |
| <b>Administrateur d'infrastructures sécurisées</b>                                      | Révision     | <a href="#">Arrêté du 26 avril 2023</a>   |
| <b>Technicien d'assistance en informatique</b>  | Révision     | <a href="#">Arrêté du 26 avril 2023</a>   |
| <b>Technicien supérieur systèmes et réseaux</b>   | Révision     | <a href="#">Arrêté du 26 avril 2023</a>   |
| <b>Concepteur développeur d'applications</b>  | Révision     | <a href="#">Arrêté du 26 avril 2023</a>   |

|  |              |   |
|--|--------------|---|
| <b>Développeur web et web mobile</b>                                 | Révision     | <a href="#">Arrêté du 26 avril 2023</a>     |
| <b>Étancheur toiture bâtiment</b>                                    | Création     | <a href="#">Arrêté du 09 mai 2023</a>       |
| <b>Plâtrier traditionnel</b>   | Création     | <a href="#">Arrêté du 09 mai 2023</a>       |
| <b>Monteur-dépanneur en climatisation</b>                            | Prorogation  | <a href="#">Arrêté du 09 mai 2023</a>       |
| <b>Assistant de vie aux familles</b>                                 | Révision     | <a href="#">Arrêté du 05 mai 2023</a>       |
| <b>Agent de médiation, information, services</b>                     | Révision     | <a href="#">Arrêté du 05 mai 2023</a>       |
| <b>Conseiller commercial</b>   | Révision     | <a href="#">Arrêté du 13 juin 2023</a>      |
| <b>Piqueur en maroquinerie</b>                                       | Révision     | <a href="#">Arrêté du 07 juin 2023</a>      |
| <b>Monteur dépanneur frigoriste</b>                                  | Révision     | <a href="#">Arrêté du 20 juin 2023</a>      |
| <b>Technicien d'assistance en informatique</b>                       | Modification | <a href="#">Arrêté du 20 juin 2023</a>      |
| <b>Concepteur développeur d'applications</b>                         | Modification | <a href="#">Arrêté du 20 juin 2023</a>      |
| <b>Conducteur de machines de plasturgie</b>                          | Révision     | <a href="#">Arrêté du 20 juin 2023</a>      |
| <b>Ouvrier du paysage</b>  | Révision     | <a href="#">Arrêté du 05 juillet 2023</a>   |
| <b>Infographiste metteur en page</b>                                 | Prorogation  | <a href="#">Arrêté du 04 juillet 2023</a>   |
| <b>Gestionnaire comptable et fiscal</b>                              | Révision     | <a href="#">Arrêté du 04 juillet 2023</a>   |
| <b>Gestionnaire de paie</b>  | Révision     | <a href="#">Arrêté du 04 juillet 2023</a>   |
| <b>Canalisateur</b>  | Révision     | <a href="#">Arrêté du 07 septembre 2023</a> |
| <b>Technicien de maintenance d'équipements de confort climatique</b> | Révision     | <a href="#">Arrêté du 21 septembre 2023</a> |
| <b>Agent de maintenance d'équipements de confort climatique</b>      | Révision     | <a href="#">Arrêté du 21 septembre 2023</a> |
| <b>Maçon en voierie et réseaux divers</b>                            | Révision     | <a href="#">Arrêté du 07 septembre 2023</a> |

|  |             |   |
|--|-------------|---|
| <b>Encadrant de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers</b>               | Prorogation | <a href="#">Arrêté du 21 septembre 2023</a> |
| <b>Encadrant technique d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers</b> | Prorogation | <a href="#">Arrêté du 21 septembre 2023</a> |
| <b>Opérateur de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers</b>               | Prorogation | <a href="#">Arrêté du 21 septembre 2023</a> |
| <b>Peintre applicateur de revêtements techniques</b>   | Prorogation | <a href="#">Arrêté du 21 septembre 2023</a> |
| <b>Peintre décorateur</b>  | Prorogation | <a href="#">Arrêté du 21 septembre 2023</a> |
| <b>Solier moquettiste</b>  | Prorogation | <a href="#">Arrêté du 21 septembre 2023</a> |
| <b>Mécanicien automobile</b>   | Révision    | <a href="#">Arrêté du 07 septembre 2023</a> |
| <b>Mécanicien de maintenance automobile</b>  | Révision    | <a href="#">Arrêté du 07 septembre 2023</a> |
| <b>Technicien électromécanicien automobile</b>   | Révision    | <a href="#">Arrêté du 07 septembre 2023</a> |
| <b>Chef de chantier travaux publics routes et canalisations</b>  | Prorogation | <a href="#">Arrêté du 12 décembre 2023</a>  |
| <b>Chargé d'études thermiques, énergétiques et environnementales du bâtiment</b>                         | Révision    | <a href="#">Arrêté du 12 décembre 2023</a>  |
| <b>Conducteur d'équipements agroalimentaires</b>   | Révision    | <a href="#">Arrêté du 14 novembre 2023</a>  |
| <b>Tailleur de pierre</b>  | Révision    | <a href="#">Arrêté du 12 décembre 2023</a>  |
| <b>Conducteur de travaux TP</b>  | Prorogation | <a href="#">Arrêté du 12 décembre 2023</a>  |
| <b>Responsable de petite ou moyenne structure</b>  | Révision    | <a href="#">Arrêté du 05 décembre 2023</a>  |
| <b>Technicien d'équipement d'aide à la personne</b>  | Révision    | <a href="#">Arrêté du 07 décembre 2023</a>  |

# Les prochains titres avec dates d'effet à trois mois

## Titres avec date d'effet entre février 2024 et avril 2024

| Code Titre | Intitulé  | Sigle  | Code RNCP             | Date d'effet |
|------------|---|--------|-----------------------|--------------|
| TP-00437   | Agent de montage et de câblage en électronique                            | AMCE   | A venir               | 07/02/2024   |
| TP-00169   | Responsable de petite ou moyenne structure                                | RPMS   | <a href="#">38575</a> | 08/02/2024   |
| TP-01339   | Chargé d'études thermiques, énergétiques et environnementales du bâtiment | CETEEB | <a href="#">38546</a> | 01/03/2024   |
| TP-01442   | Responsable d'établissement marchand                                      | REM    | A venir               | 03/03/2024   |
| TP-01440   | Cordonnier multiservices  | CM     | <a href="#">38545</a> | 04/03/2024   |
| TP-00244   | Electricien d'installation et de maintenance des systèmes automatisés     | EIMSA  | <a href="#">38561</a> | 21/03/2024   |
| TP-00004   | Tailleur de pierre  | TDP    | <a href="#">38550</a> | 23/03/2024   |
| TP-01305   | Technicien supérieur en production industrielle                           | TSPI   | A venir               | 31/03/2024   |
| TP-00513   | Chef de chantier gros oeuvre  | CCGO   | A venir               | 20/04/2024   |

# Les prochains titres arrivant à échéance à trois mois

## Titres arrivants à échéance entre février 2024 et avril 2024

| Code Titre | Intitulé   | Sigle     | Code RNCP             | Date d'échéance |
|------------|--|-----------|-----------------------|-----------------|
| TP-01324   | Technicien de maintenance d'ascenseur  | TMA       | <a href="#">18476</a> | 27/02/2024      |
| TP-01339   | Technicien supérieur d'études en optimisation énergétique du bâtiment                      | TSEOEB    | <a href="#">37547</a> | 29/02/2024      |
| TP-00251   | Technicien(ne) supérieur(e) en automatique et informatique industrielle                    | TSAll     | <a href="#">36243</a> | 03/03/2024      |
| TP-00069   | Cordonnier multiservices   | CM        | <a href="#">6632</a>  | 03/03/2024      |
| TP-00244   | Electricien d'installation et de maintenance des systèmes automatisés                      | EIMSA     | <a href="#">32297</a> | 21/03/2024      |
| TP-00004   | Tailleur de pierre   | TDP       | <a href="#">35306</a> | 23/03/2024      |
| TP-00216   | Technicien de maintenance d'engins et de matériels de chantier et de manutention           | TMEMCM    | <a href="#">34611</a> | 23/03/2024      |
| TP-01305   | Technicien(ne) supérieur(e) en production industrielle                                     | TSPI      | <a href="#">36177</a> | 30/03/2024      |
| TP-00119   | Technicien d'intervention en froid industriel  | TIFI      | <a href="#">1817</a>  | 05/04/2024      |
| TP-00498   | Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces verts option machinisme agricole | MRMAEV-MA | <a href="#">34753</a> | 19/04/2024      |
| TP-00497   | Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces verts option parcs et jardins    | MRMAEV-PJ | <a href="#">34754</a> | 19/04/2024      |
| TP-00513   | Chef de chantier gros oeuvre   | CCGO      | <a href="#">1863</a>  | 20/04/2024      |



# La programmation des futures journées de la certification

## Prochaines journées de la certification entre février 2024 et avril 2024

Retrouvez l'ensemble des référentiels nécessaires au bon déroulement des webinaires sur l'espace [Employeur – Candidat – Acteur](#).

| Tertiaire   |                                |                        |                               |                        |  |
|---|--------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|--|
|   | Dates / Horaires               | Lieux / Modalités      | Ingénieur de formation        | Personne organisatrice | Intervenant Direction des Certifications |
| Assistant de direction (AD)   | 28/02/2024 - 09h30 à 12h30     | Visio                  | Cécile Rougier                | Marie-Laure Guy        |  |
| Manageur d'Unité Marchande (MUM)<br><br>Responsable d'établissement marchand (REM)<br><br>Manager d'équipe relation client à distance (MERCD) | 20/03/2024                     | Visio - Centres agréés | Didier Perque<br>Inès Madouri | Corinne Engrand        | Aurelien TAMISIER                        |
| Manageur d'Unité Marchande (MUM)<br><br>Responsable d'établissement marchand (REM)<br><br>Manager d'équipe relation client à distance (MERCD) | 21/03/2024                     | Visio - DREETS         | Didier Perque<br>Inès Madouri | Corinne Engrand        | Aurelien TAMISIER                        |
| Monteur audio-visuel (MAV)  | 26/03/2024 - 09h30 à 12h30     | Visio                  | Emmanuelle Picot              | Marie-Laure Guy        |  |
| Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger (CLVUL)  | 03/04/2024 - 09 h 30 à 12 h 30 | Visio                  | Philippe Pralong              |                        | Aurelien TAMISIER                        |
| Agent de reconditionnement numérique ( ex installateur Dépanneur en Informatique (IDI))   | 04/04/2024 - 09 h 30 à 12 h 30 | Visio                  | Evelyne Brun                  | Marie-Laure Guy        | Aurelien TAMISIER                        |

| Tertiaire                                  |                                |                   |   |                        |  |
|--|--------------------------------|-------------------|---|------------------------|--|
|  | Dates / Horaires               | Lieux / Modalités | Ingénieur de formation                  | Personne organisatrice | Intervenant Direction des Certifications |
| Cuisinier en restauration collective (CRC) | 09/04/2024 -09 h 30 à 12 h 30  | Visio             | Nicolas Paul<br>Jean-Michal Le Néouanic | Romain Marchal         | Christelle JOUANA                        |
| Réceptionniste en hôtellerie (RH)          | 10/04/2024 - 09 h 30 à 12 h 30 | Visio             | Rosa Delavier - Gendusa                 | Romain Marchal         |  |

**Pour tout renseignement et inscription :**

Romain MARCHAL, [romain.marchal@afpa.fr](mailto:romain.marchal@afpa.fr)

Corinne ENGRAND, [corinne.engrand@afpa.fr](mailto:corinne.engrand@afpa.fr)

Marie-Laure GUY, [marie-laure.guy@afpa.fr](mailto:marie-laure.guy@afpa.fr)

| <b>BTP</b>   |  |                          |                                  |   |   |
|--|--|--------------------------|----------------------------------|---|---|
|  | <b>Dates / Horaires</b>                              | <b>Lieux / Modalités</b> | <b>Ingénieur de formation</b>    | <b>Personne organisatrice</b>             | <b>Intervenant Direction des Certifications</b> |
| Chargé d'études thermiques, énergétiques et environnementales du bâtiment (CETEEB)   | 29/02/2024 / 08h30-12h30                             | Visio                    | Frédéric RAYNAUD                 | Christine VERGUET                         | Pascal AUPETIT                                  |
| Génie climatique (AMECC / TMECC)   | 06/03/2024 / 08h30-12h30                             | Visio                    | Stéphane JAUGERAD                | Christine VERGUET                         | Pascal AUPETIT                                  |
| Technicien d'intervention en froid commercial et climatisation / Technicien d'intervention en froid industriel (TIFCC / TIFI ) | 06/03/2024 / 08h30-12h30                             |                          | David DARIUS                     |   |   |
| Agent de maintenance CVC / Technicien de maintenance CVC (AMCVC / TMCVC)   | 10/04/2024 / 08h30-12h30                             | TEAMS                    | Bruno SOLIVERET                  | Christine VERGUET                         | Pascal AUPETIT                                  |
| Tailleur de pierre (TDP) / Métalier / Ferronnier (METAL FERON)   | 25/04/2024 / 09h00-12h00<br>25/04/2024 / 09h00-12h00 | TEAMS                    | Hervé AUDOUARD<br>Fatima CHEBREK | Marie-Line FERNANDEZ<br>Christine VERGUET | Pascal AUPETIT                                  |

**Pour tout renseignement et inscription :**

Christine VERGUET, [christine.verquet@afpa.fr](mailto:christine.verquet@afpa.fr)

Isabelle BOUSQUET, [isabelle.bousquet@afpa.fr](mailto:isabelle.bousquet@afpa.fr)

| <b>Industrie</b>  |                         |                          |                               |                               |   |
|---|-------------------------|--------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---|
| <b>Secteur / Titre</b>  | <b>Dates / Horaires</b> | <b>Lieux / Modalités</b> | <b>Ingénieur de formation</b> | <b>Personne organisatrice</b> | <b>Intervenant Direction des Certifications</b> |
| Technicien d'équipement d'aide à la personne (TEAP)   | 11/04/2024              | Visioconférence          | BONNIER Yvan                  | PEUZET Laurene                |   |
| Conducteur de machines de plasturgie (CMP)<br>Conducteur d'équipements agroalimentaires (CEA) |                         |                          | LEFEBURE Laurent              |                               |   |
| Technicien des matériaux composites (TMC)   |                         |                          | DUFFAY Nathalie               |                               |   |

**Pour tout renseignement et inscription :**

Laurence PEUZET, [laurence.peuzet@afpa.fr](mailto:laurence.peuzet@afpa.fr)

### **Direction de la publication**

**Marylin Andrey**

Directrice des Certifications

Direction de l'ingénierie et de l'innovation et MNSP

### **Rédaction**

**Aurélien TAMISIER**

Chef de Projet Certifications

Direction de l'ingénierie et de l'innovation et MNSP

**Viviane BACH**

Cheffe de Projet Prospective

Direction de l'ingénierie et de l'innovation



Ce document est réalisé par l'Afpa, pour le compte du ministère, dans le cadre des missions nationales de service public qui lui sont confiées par le ministère du travail.